



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le **31 JAN. 2022**

Objet: ordre du jour du Bureau du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 11 février 2022

Nous vous invitons à la séance plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France qui se tiendra par visioconférence le :

Vendredi 11 février 2022 à 08h30

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant:

- Fonctionnement du CRHH : avis sur le projet de compte-rendu du Bureau du 3 décembre 2021
- Temps d'échanges sur les organismes de foncier solidaire (OFS) en Île-de-France : bilan et perspectives
- Point d'information sur le bilan des agréments de logements locatifs sociaux pour l'année 2021
- Point d'information sur les données disponibles sur le déconventionnement des logements locatifs sociaux en Île-de-France
- Points d'actualités

Nous vous remercions de bien vouloir assister ou de vous faire représenter à cette réunion qui ne pourra valablement décider que si le quorum est atteint.

Le Directeur Général Adjoint
Laurent CALVALIDO

La Directrice Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Isabelle ROUGIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

Note de présentation de l'ordre du jour du Bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France du 11 février 2022

PJ: Ordre du jour du 11 février 2022

1/ Fonctionnement du CRHH - Validation du compte-rendu du Bureau du 3 décembre 2021

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du CRHH d'Île-de-France, un compte-rendu est établi à chaque instance et est soumis à l'approbation des membres à la séance ultérieure. Le compte-rendu soumis à la validation concerne la dernière séance du Bureau, réunie le 3 décembre dernier.

2/ Temps d'échanges sur les organismes de foncier solidaire (OFS) en Ile-de-France : bilan et perspectives

Les lois pour un accès au logement et un urbanisme rénové (2014) et pour la croissance et l'égalité des chances économiques (2015), complétées par un dispositif législatif et réglementaire opérationnel depuis mai 2017, ont introduit un nouveau modèle d'accès social à la propriété : les organismes de foncier solidaire (OFS) et le bail réel solidaire (BRS).

Les organismes de foncier solidaire visent à offrir une alternative à la propriété privée du sol et à réguler l'inflation des prix de l'immobilier à travers une dissociation entre le foncier, propriété de l'OFS, et le bâti, détenu par le ménage.

Agréés par le préfet de région, dans le respect des indications de l'article L329-1 du Code de l'Urbanisme, les OFS sont des organismes à but non lucratif ayant pour objet de détenir la propriété de terrains sur lesquels des logements sont bâtis, afin que ces derniers restent perpétuellement abordables et nettement inférieurs au prix du marché conformément aux objectifs de l'article L. 301-1 du [Code](#) de la construction et de l'habitation.

Cette séquence permettra de faire le bilan des agréments délivrés à des OFS en Île-de-France – sur lesquels le CRHH n'émet pas d'avis - ainsi que de la production de logements associée ou des perspectives. Elle permettra de donner la possibilité à un OFS agréé de présenter son modèle et son action. L'OFS parisien a été sollicité et la DRIHL est en attente de son retour.

3/ Présentation du bilan du logement locatif social pour l'année 2021

En amont de la présentation d'un bilan plus complet et de la programmation 2022 au CRHH plénier du 9 mars 2022, il s'agira de partager avec les membres du CRHH les résultats de la programmation 2021 en matière de logements locatifs sociaux.

4/ Présentation des données sur le déconventionnement des logements locatifs sociaux en Île-de-France

Ce point a été demandé à plusieurs reprises aux séances des Bureaux en 2021.

Cette séquence permettra de transmettre, aux membres du Bureau, les dernières données chiffrées sur le déconventionnement du parc social consolidées par les services de l'Etat.

Un point d'actualités sur la politique du logement et de l'hébergement clôturera l'ordre du jour : le conseil régional et les services de l'État pourront y faire un rapide état des lieux de sujets d'actualités et démarches en cours.